

Mensuel Sécurité Routière 32

Juillet 2022





# Observatoire Départemental Sécurité Routière

# Les chiffres du mois de juillet 2022

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

	Evolution / Juillet 2021			
Tués	3	<b>&gt;</b>	2	
Blessés	18	<b>→</b>	13	
Accidents corporels	17	<b>~</b>	8	

Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire Départemental Sécurité Routière

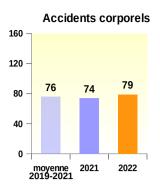
### Coordonnées:

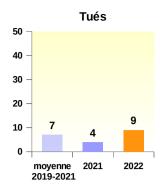
19, place du Foirail BP 342 32 007 Auch Cedex Tél: 05 62 61 46 46 Fax: 05 62 61 46 64

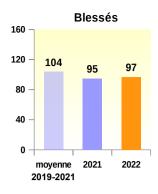
SÉCURITÉ ROUTIÈRE <mark>VIVRE, ENSEMBLE</mark>



# Les chiffres depuis le début de l'année







## Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Août 2021 – Juillet 2022	155	17	192
Août 2020 – Juillet 2021	115	8	148
Evolution	+ 35 %	+ 9 (*)	+ 30 %

<sup>(\*)</sup> variation exprimée en valeur absolue (un pourcentage sur des petits nombres n'étant pas représentatif)

# Quelques conseils et rappels de prévention

En ces périodes de forte chaleur,

#### Avant de partir :

- . Pensez à prendre de l'eau en quantité suffisante pour pallier l'éventualité de bouchons importants.
- . Équipez votre véhicule de pare-soleil ou de films solaires pour la lunette arrière et les vitres latérales arrières (ils protègent du soleil, réduisent la luminosité et la température à l'intérieur de l'habitacle).
- . Vérifiez l'état de votre véhicule et les niveaux avant le départ car le véhicule peut lui aussi souffrir de ces fortes chaleurs qui favorisent la surchauffe du moteur.

#### Le départ

- . Autant que possible, décalez votre voyage en dehors des heures les plus chaudes (notamment entre 12h et 16h).
- . Consultez régulièrement les informations mises à jour par Météo France : http://vigilance.meteofrance.com
- . Évitez les heures de pointe.

Pour vous informer de l'état du trafic, consultez le site : https://www.bison-fute.gouv.fr

#### Sur le trajet

Hydratez-vous régulièrement en buvant de l'eau, sans attendre d'avoir soif. Évitez sodas et autres boissons sucrées.

Utilisez la climatisation de votre véhicule. S'il n'en est pas équipé, ouvrez les fenêtres pour ventiler l'habitacle. Rafraîchissez-vous régulièrement avec un brumisateur.

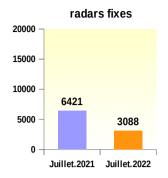
La chaleur fatigue : multipliez les pauses , en stationnant si possible à l'ombre afin d'éviter une hausse de la température dans le véhicule. Ne restez pas exposé au soleil pendant la pause, profitez-en pour vous dégourdir les jambes ou faire une sieste à l'ombre.

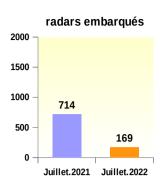
Soyez très attentif aux passagers les plus vulnérables (enfants, personnes âgées) et ne laissez personne dans le véhicule à l'arrêt pour éviter insolation et déshydratation.

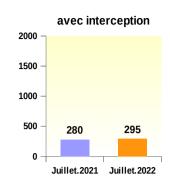


### Activités des forces de l'ordre – Juillet 2022

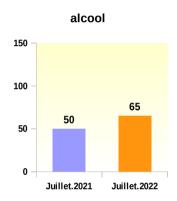
### Contrôles vitesse (nombre d'infractions)

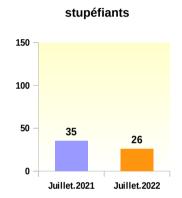


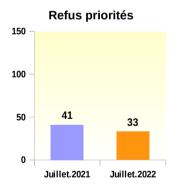


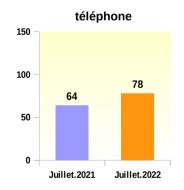


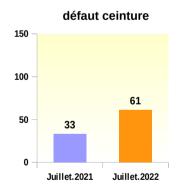
### Autres contrôles (nombre d'infractions)











# **Réglementation - Sanctions**

**Réglementation**: En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré). Pour les permis probatoires, le taux d'alcool limite autorisé est 0,2 g/l (soit 0,1 mg/l d'air expiré).

#### Sanctions:

Taux compris entre 0,5 g/l (ou 0,2 g/l pour les permis probatoires) et 0,8 g/l :

Retrait de 6 points sur permis de conduire, amende forfaitaire de 135 euros, suspension du permis (jusqu'à 3 ans)

Taux égal ou supérieur à 0,8 g/l :

Retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros, suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis, obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière, peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Récidive avec un taux égal ou supérieur à 0,8 g/l ou état d'ivresse manifeste :

Retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 9 000 euros, confiscation du véhicule, annulation du permis (jusqu'à 3 ans), stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière, peine de prison (jusqu'à 4 ans)